

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
21/11/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

Président : Monsieur Daniel PARENT, Proviseur

Secrétariat : M. Karim GARRET, Proviseur Adjoint

Administratifs : Daniel Parent, Karim GARRET, Philippe Grosjean, Valérie JANI-VIENOT

Représentants de la commune de Dole : M. Jean-Michel Rebillard

Représentants du Grand Dole :

Représentants du conseil Régional : Timothée DRUET,

Enseignants : M. JOURDAN, Mme PINTUREAU, Mme Plumet, M. GAUTHERAT, Mme Lyet, M. Lebrun, Mme Pernin

Personnels : Elodie BAUDRY, Florence BOURLON, Edith Mazzolini

Elèves : Eugénie MERMET, M. Clément Kobielski, M. Hugo Valcher, Mme Lilou Duthu.

Parents d'élèves : M. Riva, M. Casaubon-Seignour

Invités : HUMBLOT LUCILLE, ANNE-SOPHIE CLERGET-GUYARD

Soit 22 votants

Le quorum étant atteint avec 22 membres, le Proviseur déclare la séance du conseil d'administration ouverte à 18h15.

M. le Proviseur indique que Mme Humblot Lucille (professeure stagiaire) et Mme Anne Sophie Clerget-Guyard (secrétaire d'intendance), assisteront à la séance en qualité d'invités.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Karim GARRET proviseur adjoint.

M. Le Proviseur présente l'Ordre du jour

- Adoption du PV du 23 juin 2022 (0 voix contre 0 abstention 22 voix pour).
- Aucune remarque concernant l'ordre du jour.
- M. Grosjean propose d'ajouter les trois points suivants à l'ordre du jour :
 - ✚ Durée des amortissements
 - ✚ Bilan des voyages scolaires (correctif)
 - ✚ Correction du projet de voyage scolaire à Francfort et Strasbourg

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
21/11/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

1. Organisation de l'action éducative

1.1 Calendrier annuel

M. Le Proviseur présente le calendrier annuel et invite les membres à intervenir.

M. Casaubon (représentant parent d'élève) : concernant les conseils de classe quand recevrons-nous le planning précis ?

M. le Proviseur (M. Parent) indique qu'il a été envoyé cet après-midi.

M. Parent informe que concernant la présentation de l'évaluation externe vendredi 25 11 2022 de 17h00 à 18h00, des invitations parviendront dès demain à l'ensemble de la communauté éducative (élèves qui le souhaitent, représentant parents d'élèves, représentants de la Région ...). Il ajoute également que les groupes de travail se tiendront début janvier et en février permettant de prévoir 2 séances de travail.

Mme Pernin (professeure) : quand est-ce qu'aura lieu la présentation des spécialités à Duhamel ?

M. Parent indique que ce sera le 16 décembre 2022 probablement.

M. Gauthérat (professeur) informe également que les CCF d'EPS auront lieu finalement fin janvier (du 30 01 2022 au 3 02 2022)

Pas d'autres questions concernant le calendrier. Nous abordons le point 2 de l'ordre du jour.

2. Fonctionnement matériel et financier

2.1 Budget pour l'exercice 2023

M. Grosjean présente le rapport sur le budget de l'exercice 2023 à partir des documents transmis avant la séance. Il rappelle que le budget est un outil, un cadre juridique et financier, qui permet de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses pour l'année à venir. La période en question court du 1 janvier au 31 décembre 2023.

Trois grands types de ressources alimentent le budget du lycée : la dotation de fonctionnement versée par la collectivité locale de rattachement (la Région Bourgogne Franche-Comté), les redevances perçues auprès des usagers (familles, commensaux) et les subventions spécifiques.

Le budget est abondé en cours d'année par des subventions spécifiques : les fonds sont versés au lycée pour réaliser une mission particulière et ils sont acquis au lycée à hauteur des dépenses réalisées. L'établissement doit rendre compte de l'utilisation de ces fonds qui doivent correspondre à leur objet. Une annexe au rapport présente la situation des subventions spécifiques à la date du 24/10/2022 (pages 34 et 35).

Le budget est découpé en deux segments (fonctionnement et investissement). A l'intérieur de la section de fonctionnement, on trouve le service dit général avec les services budgétaires qui permettent de répondre au fonctionnement du service public d'éducation (AP, VE et ALO) et un service annexe, spécialisé, le service restauration et hébergement (SRH). Nouveauté : le service SRH devra gérer toutes ses recettes et toutes ses dépenses. Et même celles qui ne concernent pas la confection des repas proprement dites (jusqu'à ce jour, ces dépenses hors repas faisaient l'objet d'un reversement forfaitaire au service ALO pour valoir contribution aux dépenses générales de fonctionnement).

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
21/11/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

M Grosjean demande si les membres ont besoin d'autres explications sur les notions budgétaires et comptables. Il n'y a pas de demande d'explications.

M Grosjean commence par une présentation de la démarche de la collectivité et explique les raisons de la baisse de la dotation de fonctionnement.

M. l'Intendant présente la dotation 2023 : 278 983 euros proviennent de la région. Ce qui est intéressant à noter c'est qu'on nous explique comment est calculé ce montant-là. Pour le lycée : le premier poste de dépense c'est la viabilisation dont les chiffres explosent à cause de la crise énergétique. On doit pouvoir faire avec 160 000 euros pour les dépenses énergétiques. Poste entretien : le lycée est locataire des locaux ; ce budget est en forte baisse car la collectivité a décidé de financer par voie de subvention spécifique une partie des charges fixes de la facture de chauffage urbain (postes R23-R24 pour les grosses opérations de maintenance et d'investissement). Cette charge importante (environ 47 000 euros) était financée au travers de la dotation de fonctionnement jusqu'en 2022 ; elle sera désormais financée par une subvention spécifique versée au lycée en cours d'année. Ce changement fait partie de la nouvelle gestion voulue par la Région BFC dans le cadre du dispositif GEREMY auquel le lycée a souscrit et qui vise à améliorer et à rendre plus performante la gestion des installations techniques.

Au niveau des charges générales et enseignement, on constate une petite baisse (dû à la baisse des effectifs entre 2020 et 2021).

Reversement du service de restauration et d'hébergement : la collectivité déduit de la dotation de fonctionnement des ressources propres que le lycée tire de l'exploitation du service de restauration. Elle retranche 25% des recettes prévisionnelles de l'internat et 12% de recettes prévisionnelles de la demi-pension, le total correspondant à une évaluation des fonds que le lycée utilisera pour la gestion matérielle et technique du service SRH (hors confection des repas)

Déductions diverses : M. l'Intendant explique que toutes les fois où nous louons nos locaux, le propriétaire se rembourse de la valeur de 30 % des recettes perçues au moment du calcul de la dotation de fonctionnement l'année suivante.

M. Lebrun (professeur) demande une précision concernant la majoration des coûts de l'énergie en fonction du taux d'indice, à savoir qui donne cette info.

M Grosjean indique que la Région BFC calcule une moyenne de consommation à partir de la dernière année connue (2021) et des trois dernières années (2019, 2020 et 2021). Ensuite elle applique au coût unitaire moyen de l'exercice 2021 un taux qu'elle décide. Il précise que depuis octobre 2021 l'augmentation des coûts a pu atteindre 200%. Il précise également que c'est le gaz qui a fait exploser le prix car la chaufferie bois de Dole co-génère l'énergie de chauffage, l'hiver, avec du gaz acheté au prix de gros sur les marchés. La ville de Dole devrait passer sur une gestion tout bois en 2023 ou 2024.

M. Lebrun (professeur) s'étonne alors que l'augmentation pour le chauffage urbain ne soit que de +19,09%

M. Grosjean précise que la collectivité supervise tous les lycées de Bourgogne et de Franche-Comté et peut-être que la réalité est différente dans d'autres secteurs où l'on trouve des lycées alimentés par le chauffage urbain ; cette augmentation pourrait correspondre à une moyenne. Il insiste sur le fait que l'objectif est de coller au plus près des chiffres donnés par la Région. En parallèle, nous travaillons sur la

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
21/11/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

sobriété énergétique. C'est pour cela par exemple qu'on a coupé le chauffage dès le 1 04 2022 et qu'on l'a réactivé au 1 11 2022.

M. Grosjean demande s'il y a des questions.

M. Casaubon s'inquiète de la baisse importante du poste entretien dans le calcul de la dotation de fonctionnement. Cette subvention spécifique sera-t-elle effectivement versée ?

M. Grosjean précise que la Région a déjà versé cette subvention spécifique en 2022, en plus de la dotation de fonctionnement qui comptabilisait encore ce poste de dépense dans son calcul. 47000 euros ont été versés au lycée et la collectivité n'a pas demandé le remboursement de la part de dotation de fonctionnement versée en trop (ce boni servira à couvrir les surcoûts du chauffage en fin d'année).

M. Casaubon demande si on aura des pertes ?

M. Grosjean précise que nous n'aurons pas de perte, que cet argent est simplement versé différemment.

Service activité pédagogique (AP)

M. Grosjean présente le service AP et sa répartition en trois domaines. Il précise que l'objectif a été de maintenir les moyens financiers le plus possible malgré la baisse de la dotation de fonctionnement (-7,2% pour ce poste). Domaine CDI : il rappelle que Mme Hilaire avait recensé fin 2021 les besoins de ses collègues et avait proposé de souscrire en 2022 à 4 nouveaux abonnements et à une offre de ressources numériques – ARTE EDUCATION. Finalement, ils n'ont pas été mis en service. Les dépenses et les recettes sont donc un peu en baisse. Mais les moyens sont reproduits à l'identique de 2022 exceptés ces abonnements, mort-nés.

Mme Plumet (professeure) prend la parole pour informer de son regret sur le manque d'informations sur cet abonnement. Elle reconnaît également que les abonnements doivent répondre aux besoins du plus grand nombre.

M. Grosjean ajoute que pour ce qui est des abonnements les détails des chiffres se trouvent dans les annexes. Mme Hilaire forme le vœu depuis quelques années d'être épaulée pour qu'une politique documentaire puisse être réfléchiée et conduite par et pour le plus grand nombre.

Sur l'enseignement général, on maintient les chiffres de 2022 sauf sur la part des sorties scolaires à la journée. En 2022, 1000 € avaient été abondés pour financer des sorties obligatoires car la dotation 2022 était en augmentation. Le financement ADAGE ne nécessite plus ce coup de pouce. La valeur totale des crédits ouverts pour l'année prochaine peut difficilement servir de point de comparaison avec ce qui a été ouvert en 2022 car les activités ne sont pas tout à fait les mêmes (ex : voyages scolaires)

- EVEIL : le dispositif Enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens a été reconduit pour 2022-2023 (4 554 €). 6 projets/an peuvent être financés grâce à EVEIL. Actuellement, 6 projets ont été remis par les enseignants (4 projets de voyage, 1 projet des ateliers Théâtre et 1 projet Santé).
- M. Casaubon demande si les faibles montants constatés sur la moyenne 2019-2021 ont un lien avec la COVID ? M. Grosjean a répondu par l'affirmative.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
21/11/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

- 2SPED - Subvention ressources pédagogiques : Une baisse qui n'en est pas une. Depuis 3 ans, la Région BFC ne finance plus l'acquisition des seuls manuels scolaires. Le dispositif « ressources pédagogiques » permet de financer de nombreux supports selon les besoins exprimés par les enseignants. En 2022, les besoins en manuels scolaires remontés n'ont consommé que la moitié environ de la subvention perçue. Une demande pour les mathématiques, a été ajournée en raison de la réforme des maths à venir. Il est proposé de ventiler une partie vers le budget reprographie qui est géré au sein du service ALO. Des professeurs qui n'ont pas pu bénéficier de l'achat de manuels scolaires ces dernières années ont constitué leur propre référentiel et souvent ils recourent à la photocopie pour bénéficier de supports. La charge financière des copies s'est accrue ces dernières années et le coût copie connaît une augmentation importante cette année du fait d'une envolée des prix du papier (entre +50% et +80%).

M. Lebrun (professeur) suggère d'informer les professeurs sur l'augmentation du coût du papier A4 et du papier A3 pour que chacun en prenne conscience (exemple affichage au-dessus du photocopieur)

M. Jourdan (professeur) précise que certaines collectivités jouent sur le grammage (70g/m² plutôt que 80 grs/m²)

M. Grosjean n'exclut pas l'idée de passer sur du papier recyclé si le coût est avantageux ce qui n'est pas garanti car cette filière est maintenant très recherchée

- Enseignement Technique : le domaine ENSTEC connaît une baisse pour les dépenses prévisionnelles d'enseignement qui est le fait d'une baisse de l'effectif d'étudiants

M. Cazaubon demande pourquoi la ligne de recettes 7088 a chuté ?

M. Grosjean renvoie à une réunion du conseil d'administration de février 2022 qui a redéfini les droits perçus sur les étudiants lors de l'inscription : avant le lycée percevait des droits d'inscription forfaitaires qui participaient du financement (général) de l'enseignement technique (7088 = ressources propres). Depuis, ces droits sont assimilés à une redevance perçue pour le financement des deux voyages d'études réalisés au cours de la scolarité (7067 = contribution des participants à l'activité).

Service Vie de l'élève

Les ressources proviennent des subventions de l'Etat et de la Région BFC

M Grosjean rappelle que l'Etat n'alloue plus de moyens globalisés pour le fonctionnement du CVL et du CESCE. Des subventions spécifiques du rectorat sont possibles et actuellement l'argent est attribué en fonction des projets déposés.

M. le Proviseur propose d'abonder le budget du service avec les moyens de la dotation de fonctionnement pour ouvrir une ligne de crédits au profit de chacune des commissions. Une prévision de ressources 500 euros est allouée au CVL pour couvrir des trajets des élus ou pour financer des petites actions.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
21/11/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

500 euros sont attribués au CESCE, notamment pour le fonctionnement de la journée santé.
Le domaine AIDE (fonds social) est largement excédentaire ; environ 1/3 est utilisé sur une année (aide cantine ou voyage). Une forte communication est faite et un accompagnement des familles est proposé mais nous n'avons pas beaucoup de demandes d'aides, tout comme peu de dossiers finissent à l'huissier.

M. le Proviseur pense que la crise et l'inflation pourraient changer ces données.

Mme Lyet (professeure) demande s'il pourrait y avoir une aide spécifique aux familles pour les achats de romans qui figurent au programme de l'épreuve anticipée de français ?

M. Le Proviseur : le fond social peut attribuer un bon d'achat (vêtement ou matériel scolaire).

Mme Pintureau (professeure) : le pass culture peut-il fonctionner avec la part individuelle ? A priori oui.

M. le Proviseur ajoute que cela suppose que chaque élève ait fait les démarches.

M. Grosjean s'adresse à Mme Lyet en précisant que ce problème soulevé interroge plus globalement la situation de l'élève, qui peut être étudiée en commission fonds sociaux.

E. Lyet (professeure) ajoute également que c'est embêtant pour le français notamment pour des œuvres obligatoires surtout que parfois le CDI ou la médiathèque ne peuvent pas couvrir les besoins. L'idée d'une bourse aux livres et de dons des anciens élèves au profit des élèves en difficultés est évoquée par les membres du conseil d'administration.

M. Grosjean rappelle que la Région propose également une aide sociale dans le cadre de son dispositif « tarification sociale ». Le dispositif a évolué très récemment. Une aide forfaitaire bénéficie aux élèves boursiers et désormais les familles non boursières peuvent déposer une demande d'aide sur un site internet dédié et géré par la collectivité.

M. Druet (représentant de la Région) dit qu'il n'est pas en mesure d'apporter plus de précisions sur ce sujet, car c'est très nouveau.

M. Casaubon : Est-ce que on accompagne les familles sur ce sujet ?

M. Grosjean informe qu'il ne dispose pas à ce jour suffisamment d'infos mais tout se mettra en place en 2023. L'objectif est d'améliorer l'aide sociale et d'éviter les effets de seuil lié au calcul des bourses nationales.

Aujourd'hui on propose aussi des échéanciers personnalisés au niveau du lycée.

M. Grosjean précise que sur la ligne animation il y a 100 euros de dépenses pour le remboursement des frais de déplacement (CAVL).

Service Administration et logistique ALO

Ce service supporte toutes les charges qui ne ressortent pas des services activités pédagogiques et vie de l'élève.

Domaines : Administration, Entretien, Viabilisation et Charges spécifiques

Les ressources :

Parmi les ressources, on trouve des ressources propres qui sont constituées par la perception des droits au vu des tarifs adoptés par le lycée (Location gymnase, la salle Meyer ou location de salles pour la MJC).

On y trouve également le produit du remboursement des dégradations. Au 1^{er} janvier, la comptabilité du lycée migre vers l'outil informatique Opale et une nouvelle nomenclature comptable est instaurée. Au titre de cette modification on adopte une comptabilité de tiers. Pour les bourses, plus de service SBN

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
21/11/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

dans le budget du lycée : nous recevrons l'argent de l'Etat et nous rembourserons directement les familles par des opérations comptables hors budget. Il n'y aura plus de reversement non plus entre services du budget-donc le service restauration existera de manière séparée du service général.

M. Grosjean alerte les membres du conseil d'administration en précisant que les prélèvements automatiques pour les paiements des frais de restauration et d'hébergement seront suspendus en janvier 2023. Les familles seront informées en décembre. A ce jour on ne connaît pas la date à laquelle le dispositif pourra être remis en service. Les établissements touchés par les précédentes vagues de migration du logiciel s'essaient à nouveau aux prélèvements automatiques plus d'un an après les avoir suspendus (logiciel complexe et encore instable). D'autre part, les paiements par internet (carte bleue) seront également suspendus mais uniquement le temps d'opérer la bascule vers le nouveau logiciel.

A noter : Sur 279 K€ de dotation de fonctionnement on retrouve 245 K€ sur le service ALO .

Rappel : 6200 euros de la subvention Ressources pédagogiques – 2SPED sont inscrits en ALO pour conforter le budget de reprographie.

Pas de questions

Les dépenses :

M Grosjean renvoie aux documents annexes qui expliquaient le calcul de plusieurs lignes de dépenses du service ALO (contrats et viabilisation). L'augmentation du coût de la vie a été pris en compte (+6,2 % depuis octobre 2021, indice INSEE des prix à la consommation).

Pour la viabilisation qui est un gros poste de dépense, la collectivité régionale donne le taux et la méthode de calcul des consommations, et des coûts unitaires, à appliquer.

M. Grosjean développe les modalités de calcul pour plusieurs codes activités. Il présente souvent en parallèle les chiffres correspondants sur le budget SRH car, à partir de 2023, la clé de répartition votée au précédent CA s'applique pour que chaque service, ALO et SRH, supporte ses propres charges. Comme l'annexe sur les contrats explique de nombreuses prévisions de dépenses, il fait une présentation particulière des contrats non reconduits et des nouveaux engagements afin de justifier l'augmentation des lignes de dépense.

Service de restauration et d'hébergement - SRH

M. Grosjean présente le budget relatif au SRH. Il explique le calcul des ressources ; la simplification des codes d'activité est requise par le nouvel outil OPALE. Les tarifs ont augmenté de +5% après plusieurs années stabilité. Il présente également des prévisions de recettes virtuelles pour 2023 calculées comme pour 2022 (taux et tarifs) mais avec les effectifs 2023 ; cela afin de mesurer l'augmentation des ressources.

M. Casaubon demande quel impact a déjà eu le nouveau procédé de réservation des repas sur la Demi-pension ?

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
21/11/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

M. Grosjean précise qu'on attendait peut-être un autre résultat. On constate qu'au 10 10 2022 il n'y pas de baisse significative du volume de nourriture jetée et au retour de novembre idem. Le souci vient notamment des élèves qui réservent leur repas mais qui ne viennent pas déjeuner malgré tout. On a besoin encore de recul. On convoque entre 20 et 50 élèves par jour mais cela impacte peu. On arrive sur une nouvelle phase où nous mettons des retenues. On sent que certains n'ont pas adhéré à la finalité de ce projet. De plus cela touche un panel important d'élèves puisqu'il n'a pas été décelé de constance parmi les élèves qui n'annulent pas leur réservation

Mme Baudry (agent de la collectivité) demande si le repas est quand même déduit de la facturation ?

M. Grosjean indique que oui, la majorité des élèves étant inscrits sous un régime dit forfaitaire. La problématique n'est pas le paiement mais bien la lutte contre le gaspillage alimentaire alors qu'environ 80% des élèves se disaient sensibles à cette problématique l'année dernière.

M. Grosjean demande aux élèves présents de tenter de sensibiliser leurs camarades via leurs propres réseaux de communication s'ils le souhaitent.

M. Gauthérat (professeur) demande si on peut valoriser ces restes alimentaires comme un don à une association par exemple.

M. Grosjean rappelle que nous ne sommes pas en mesure de faire ceci pour des raisons de sécurité sanitaire- Il faudrait que l'association bénéficiaire soit équipée pour assurer des liaisons froides et chaudes car elle aussi doit répondre aux règles de sécurité mises en œuvre dans les plans de maîtrise sanitaire. La réglementation institue une obligation de résultat : en cas de problème, celui qui fournit les repas est coupable d'office d'avoir manqué à une obligation. Il ne pourra se dédouaner qu'en apportant la preuve que son organisation répondait parfaitement aux normes de sécurité en vigueur.

M. Lebrun (professeur) demande jusqu'à quelle heure les élèves peuvent ils se désinscrire ? M. Grosjean indique que c'est jusqu'à 8h30 avec son badge (9h30 en se présentant au service d'intendance)

Mme Jani-Vienot indique que ce nouveau système a un effet positif soulevé en réunion de direction le jour même : Les menus sont mieux maîtrisés et cette solution permet de limiter les multiples menus de dernière minute pour compenser une variation inattendue de l'effectif

Mme Clerget (secrétaire d'intendance): On convoque les élèves qui ne viennent pas et on doit souvent repasser par le vie scolaire pour les rencontrer ; les excuses présentées sont diverses et variées... .

Eric Jourdan (professeur) : en termes de gaspillage plateau (fin de repas) quel est l'impact ?

M. Grosjean dit qu'il n'y a pas de changement drastique car même l'année dernière on était sur une bonne moyenne, cela notamment dû au passage de l'assiette creuse à l'assiette plate. Le dialogue également fait par les agents de restauration avec les élèves contribue à limiter ce gaspillage individuel. Sur les déchets repas Mme Clerget tient un suivi chiffré de l'évolution.

Mme Mazzolini (agent de la collectivité) : Peut-on récolter le pain ? qu'on puisse le séparer du reste ?

M. Grosjean invite le CVL à se saisir du projet.

Mme Jani-Vienot (CPE) : ça a été proposé aux éco délégués pour qu'ils se saisissent de ce projet.

M. Jourdan (professeur) : les élèves ont évoqué la possibilité de prendre qu'une moitié de pain.

M. Grosjean (intendant) : c'est tout à fait possible. Il verra avec l'équipe cuisine pour proposer, à nouveau, au choix, des boules de pain tranchées en deux.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
21/11/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

Côté charges d'entretien, on constate une augmentation sur le SRH car on a une installation vieillissante. Sur les produits d'entretien et de nettoyage on note une augmentation également. Pour la viabilisation tout est expliqué dans l'annexe y compris la clé de répartition
Important : le budget nourriture est conforté. Si les tarifs ont augmenté de 5%, le budget REPAS augmente lui d'un peu plus de 8%. Cette augmentation est le fait d'une diminution de la contribution FARPI (20% au lieu de 22,5% en 2022) et d'une compression des charges fixes pour qu'elles ne dépassent pas la référence expérimentée les années passées : 20% des recettes affectées, jusqu'à cette année, au reversement sur le service ALO afin de payer les charges communes.

Le budget du SRH est 359 207 euros.

M. Casaubon (parent d'élève) : pour les denrées, c'est quoi le taux de perte ?

M. Grosjean : on est à 126 gr par élève de perte de nourriture par assiette servie pour une moyenne nationale de 120gr. Mais nous on comptabilise tout (déchets non alimentaires et restes de production inclus).

M. Casaubon propose que ces statistiques puissent être transmis aux élèves dans le cadre du CESCE.

Les totaux du budget pour 2023 entraînent un déficit de 1900 euros (857 222,55 en dépenses et 855 322,55 en recettes) mais c'est un déficit mécanique induit par les écritures comptables d'amortissement ; il ne nécessite pas un prélèvement sur le fonds de roulement et les réserves disponibles de l'établissement.

Pas de questions

Fonds de roulement à ce jour (valeur des stocks de denrées incluse) : 105 166,17 euros. Dans l'idéal, cette trésorerie doit nous permettre de subvenir à nos besoins pendant 30 jours.

Pas de questions

Le budget pour l'exercice 2023 est soumis au vote

Contre : 0 abstention : 0 Pour : 22

2.2 Durée d'amortissement (Cf. page 3 du rapport de présentation du budget)

Les durées proposées sont estimées par rapport à la durée d'utilisation que l'on pense faire du bien immobilisé. Pas de changement proposé par rapport à la délibération adoptée en 2015

On rajoute seulement : Gros travaux réalisés sur le patrimoine immobilier propriété de la région BFC = 5 ans. Le lycée n'est pas propriétaire des biens dont la valeur est améliorée par les travaux ; cette amélioration ne participe pas véritablement de la richesse du patrimoine de l'établissement. Une durée courte est préférée.

Contre : 0 abstention : 0 Pour : 22

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
21/11/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

2.3 Bilan des voyages scolaires (correctif)

Bilan voté au mois de juin où on a présenté une dizaine de voyages dont le raid VTT. Une erreur s'est glissée. M. Grosjean explique qu'il a réclamé par erreur plus d'argent à l'association sportive qu'elle n'en avait promis (1000 € au lieu de 600 €). L'AS s'en est rendu compte il y a peu. M. Grosjean présente ses excuses pour cette erreur et il propose de ne pas récupérer auprès des familles un trop versé (chacune avait bénéficié d'un remboursement de 77 € en raison de l'excédent de recettes constaté). Il propose aux membres du conseil d'administration de rembourser les fonds à l'association et de constater alors un déficit pour ce voyage sur le delta 400 euros (1000-600). Ce déficit correspondra à une participation financière du service AP du lycée.

Contre : 0 abstention : 0 Pour : 22

2.4 Correction du projet de voyage scolaire à Francfort et Strasbourg

Le budget de la sortie a envisagé une participation de tous les élèves concernés (Terminales EURO Allemand et Terminales Arts plastiques). Mais sur 40 élèves espérés seuls 22 ont donné suite après sondage. Ainsi on propose d'étendre la proposition de ce voyage aux T1 et aux T2 groupe allemand qui ouvrirait un potentiel de 25 élèves. Les autres éléments de la délibération adoptée le 8 novembre ne sont pas modifiés.

Contre : 0 abstention : 0 Pour : 22

3 Questions diverses

Pas de questions diverses

La totalité des sujets dans l'ordre du jour étant abordée, M Parent clôture la séance à 20h45.

Président : M. PARENT, Proviseur

